

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 15 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze février à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, M. Manoël DUDOUIT, Mme Laurence DUFOUR, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Alain LENESLEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Cyril PANIEL, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY

Excusés : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR qui a donné pouvoir à Mme Sylvie GAUTIER, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Nathalie LECUIR qui a donné pouvoir à M. Cyril PANIEL, M. Sébastien LEMONNIER, Mme Pierrette POUSSET, M. Vivek SINGH qui a donné pouvoir à M. Laurent PIEN, Mme Aurélie VERGIN qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, Mme Laëtitia VIVIER.

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : M. Cyril PANIEL

Date de convocation : 6 février 2024

Date d'affichage : 29 février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 18

Pouvoirs : 4

Votants : 22

Délib. n°2024-005 : Saint-Lô Agglo - modification des statuts

- Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral du 15 juillet 2021 relatifs à l'évolution des statuts de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo,
Vu la délibération n°cc2023-12-18-002 du 18 décembre 2023 relative à la révision des statuts de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo,

CONSIDERANT ce qui suit :

Les statuts actuels de la communauté d'agglomération précisent dans leur annexe la liste des équipements sportifs communautaires.

Par délibération du 13 juin 2022, le conseil communautaire a souhaité procéder à la rétrocession du stade de football de Saint-Romphaire (commune de Bourgvallées). Celle-ci n'a pu entrer en vigueur puisqu'elle supposait une modification statutaire portant sur l'annexe des statuts de la communauté d'agglomération mentionnant la liste des équipements sportifs communautaires. Il a été décidé de différer cette rétrocession afin que l'évolution statutaire nécessaire soit associée à d'autres.

Par ailleurs, au regard de l'usage du terrain stabilisé de la commune d'Agneaux, en accord avec celle-ci, il est proposé de rétrocéder cet équipement.

Enfin, il est proposé de rétrocéder à la commune de Saint-Lô, le terrain servant au club canin afin de rendre faisable un projet de développement économique.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé de délibérer sur l'évolution des statuts portant sur l'annexe des équipements sportifs communautaires, la liste ne comportant plus les trois

équipements évoqués. Cette liste intègre également les noms attribués communautaire au terrain de football de Canisy ainsi qu'au gymnase

des récemment par le conseil
de Conde.

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- Approuver l'évolution de l'annexe des statuts de Saint-Lô Agglo portant sur la liste des équipements sportifs communautaires.

Communes	Equipements sportifs communautaires
Agneaux	Centre sportif Agneaux (gymnase + Boulodrome) Terrain stabilisé Stade Gaston Gazengel Stade de la Falaise
Berigny	Stade Pierre Lehaut
Bourgvallées	Stade de Gourfaleur Stade Albert Bossard (Saint-Romphaire) Stade de Saint-Samson-de-Bonfossé
Canisy	Gymnase Michel Yver Plateau sportif Stade de football Pierre Lerestoux
Carantilly	Gymnase
Cerisy-la-Forêt	Stade Lucien Godin
Condé-sur-Vire	Stade des écoles Gymnase Stephan Lemarchand Boulodrome Stade Henri Binet Stade de Mesnil-Raoult Base de Canoë/Kavak
Graignes-Mesnil-Angot	Piscine
La Barre-de-Semilly	Stade Albert Marie
Marigny-Le-Lozon	Salle Marcel Guillard Centre tennistique Terrain de l'école de football Stade Yves Lemazurier
Moyon Villages	Stade Joseph Beauvils (v compris vestiaires halle + club house halle)
Pont-Hébert	Gymnase Hôtel Gautier Stade Louis Jourdan Boulodrome + terrains de pétanque extérieurs Centre tennistique
Saint-Amand-Villages	Gymnase Albert Camus Piscine Centre sportif Jérémy Candy (stade + gymnase)
Saint-Clair-sur-l'Elle	Centre sportif de l'Elle Stade Cédric Leplev
Sainte-Suzanne-sur-Vire	Salle de Sports
Saint-Georges-Montcocq	Pas de tir à l'arc extérieur + parcours tir à l'arc nature Terrains de tennis
Saint-Gilles	Gymnase Stade de football
Saint-Jean-de-Daye	Gymnase Salle polyvalente
Saint-Jean-d'Elle	Stade Marcel Hervieu
Saint-Lô	Centre aquatique Saint-Lô Agglo Espace de glisse urbaine Centre sportif André Guilbert Stade de rugby de l'Aurore Centre sportif de La Vaucelle Centre sportif Julien Le Bas Centre tennistique Manche Tennis Club Centre sportif des Ronchettes (stade football et baseball + club-house pétanque + Club canin) Stade Louis Villemer Centre de Tir sportif – Le tunnel Gymnase Marcel Cerdan Gymnase Leverrier Salle polyvalente Leverrier Centre tennistique Saint-Ghislain Centre sportif Saint-Ghislain Stade Sainte-Croix Centre sportif Fernand Beauvils Golf compact
Thèreval	Stade de Football Hébécrevon (terrain et vestiaires honneur + terrain et vestiaires entraînement)
Tessy-Bocage	Centre sportif (Gymnases + Dojo) Stade Dario Zanello Stade annexe (ancienne gare)
Torigny-les-Villes	Centre sportif Richard Vivien (Gymnase + Stade + Centre tennistique) Centre sportif Les Terriers (salle de tennis de table+Dojo+salle polyvalente+boulodrome)

Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024

ID : 050-200063592-20240215-DELIB2024_005-DE



Pour : 22	Contre :	Abstentions :
-----------	----------	---------------

Pour copie certifiée conforme.

Le Maire,
Laurent PIEN



Envoyé en préfecture le 29/02/2024

Reçu en préfecture le 29/02/2024

Publié le 29/02/2024



ID : 050-200063592-20240215-DELIB2024_005-DE